

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les communes genevoises concrétisent la réforme de la TPC

Carouge, 26 avril 2023 – **Les communes genevoises réunies en assemblée générale extraordinaire ont accepté le contreprojet à l’initiative populaire 183 pour l’abolition de la taxe professionnelle communale (IN 183).**

Pour rappel, les communes s’étaient fermement opposées à l’initiative dès lors qu’elle entrainerait des pertes financières de près de 200 millions de francs par année aux conséquences désastreuses sur les prestations qu’elles délivrent.

La réforme proposée dans ce contreprojet prévoit de prélever, en lieu et place de la taxe professionnelle communale (TPC), 28.5 centimes additionnels complémentaires sur l’impôt sur le bénéfice des personnes morales portant ainsi le taux d’imposition à 14.7%.

Ce prélèvement, effectué de manière uniforme dans toutes les communes par l’administration fiscale cantonale, alimentera un fonds de compensation en faveur des communes à hauteur des rentrées fiscales de la TPC, préservant ainsi la délivrance des prestations à la population, tout en simplifiant les démarches administratives pour les entreprises.

Les municipalités ont déterminé les modalités techniques de distribution de ce fonds en convenant d’une clé de répartition annuelle basée sur le nombre de places de travail dans les différents secteurs d’activité et en intégrant un mécanisme supplémentaire permettant aux communes les plus impactées par la réforme de s’adapter progressivement à cette nouvelle réalité.

Malgré les contraintes temporelles et financières, les communes genevoises se félicitent d’avoir réussi à trouver un compromis raisonnable auquel le département des finances et la commission fiscale du Grand Conseil se sont ralliés.

Elles souhaitent désormais l’adoption de ce projet par le Grand Conseil ainsi que le retrait indispensable de l’initiative par ses auteurs pour permettre une entrée en vigueur de la loi en 2024.

Cette adoption rapide assurera le renforcement de la compétitivité du canton, plus particulièrement en lien avec la mise en œuvre du projet conjoint de l’OCDE et du G20 sur l’imposition des grands groupes d’entreprises, objet des prochaines votations fédérales.

Contact presse

Gilbert Vonlanthen, Président de l’Association des communes genevoises
Tél. + 41 79 742 48 65